



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 137 de l'ordre du jour provisoire*
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2018-2019

Dixième et dernier rapport d'étape sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans son dixième (et dernier) rapport d'étape sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le Secrétaire général résume les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans le cadre de la généralisation du respect des normes IPSAS à l'ONU et dans les organismes des Nations Unies. Il examine les progrès réalisés à l'ONU concernant les cinq éléments clefs de l'application durable des normes IPSAS et décrit les perspectives de maintien de la durabilité.

Les 24 organismes des Nations Unies ont achevé avec succès leur mise en œuvre des normes IPSAS et continuent de faire l'objet d'opinions sans réserve lors des audits. Ces résultats attestent la capacité des organismes de continuer de se conformer aux normes IPSAS en constante évolution pour améliorer la qualité de l'information financière et de renforcer ainsi la transparence et le respect du principe de responsabilité.

* [A/72/150](#).



I. Introduction

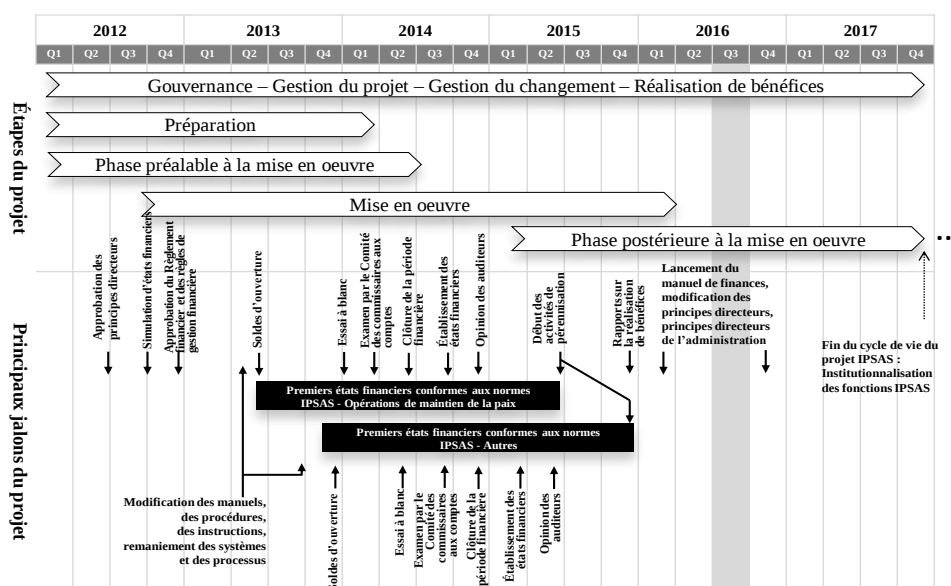
1. En 2006, l'Assemblée générale, par sa résolution [60/283](#), a approuvé l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour la présentation des états financiers de l'Organisation des Nations Unies. À partir de 2008, le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée des rapports d'étape annuels sur l'adoption des normes IPSAS ([A/62/806](#), [A/64/355](#), [A/65/308](#), [A/66/379](#), [A/67/344](#), [A/68/351](#), [A/69/367](#), [A/70/329](#) et [A/71/226](#)).
2. Le présent rapport étant le dernier, le Secrétaire général y rend compte brièvement des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'institutionnalisation des normes IPSAS, ainsi que des activités de pérennisation des normes menées à l'ONU et dans l'ensemble des organismes des Nations Unies durant la période allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.
3. Le Secrétaire général fait le point des activités en cours considérées comme essentielles à la viabilité à long terme de l'application des normes IPSAS. Il revient sur les progrès accomplis tant par le Secrétariat de l'ONU (partie II du présent rapport) que par les différents organismes des Nations Unies (partie III), sur les perspectives dans l'ensemble du système (partie IV) et sur la décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre (partie V).

II. Pérenniser le respect des normes IPSAS à l'ONU

A. Généralités

4. Comme le montre la figure ci-dessous, le projet IPSAS est entré dans sa phase finale : la phase postérieure à la mise en œuvre et de pérennisation du projet. Comme précisé dans le plan de pérennisation des normes IPSAS approuvé par le Comité directeur pour les normes IPSAS et adopté par le Comité de gestion en 2015, le projet prendra fin le 31 décembre 2017.

Étapes et principaux jalons du projet



B. Gouvernance et supervision du projet

5. Le Comité directeur pour les normes IPSAS s'est réuni sur une base semestrielle et continuera de le faire jusqu'à la fin du projet afin d'examiner les progrès accomplis et de gérer les risques.

6. En août 2015, le Comité a remanié son mandat pour mettre l'accent sur les objectifs de pérennisation : faciliter la transition des anciens systèmes à Umoja pour enregistrer les états financiers, garantir le respect à long terme des normes IPSAS, analyser l'information financière et les besoins de formation, renforcer les connaissances en gestion financière dans l'ensemble du système et collaborer avec le Conseil des normes IPSAS, le Comité des commissaires aux comptes et les acteurs internes.

7. Le Comité a continué de surveiller de près la bonne mise en œuvre du plan de pérennisation des normes IPSAS et cessera ses activités à la fin de 2017, le projet étant dans sa phase finale. Son rôle de dispositif d'assurance a été essentiel pour appuyer le processus d'établissement des états financiers et assurer le suivi des travaux concernant les produits relevant de tous les domaines d'activité.

8. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit continuera d'aider l'Assemblée générale à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance des questions liées aux normes IPSAS jusqu'à l'achèvement du projet.

C. Gestion des risques

Risques déjà répertoriés

9. Comme il ressort du neuvième rapport d'étape du Secrétaire général (voir [A/71/226](#), par. 11 à 15), le projet IPSAS est resté exposé à trois grands risques. Le premier était le manque de connaissances et de procédures fixées par écrit dans le domaine de la gestion des biens, ce qui avait des répercussions sur la comptabilité des actifs. Afin d'atténuer ce risque, des ateliers de formation ont été organisés à

divers endroits, auxquels ont participé plus de 150 membres du personnel de 35 lieux d'affectation.

10. Le deuxième risque, lié au passage des multiples systèmes existants à Umoja, a été atténué à l'exception d'un élément : le transfert des données du système Galileo à Umoja, qui devrait être achevé d'ici au 1^{er} septembre 2017. L'équipe chargée du projet IPSAS participe activement au projet de mise hors service de Galileo et surveille l'évolution de ce risque.

11. Le troisième risque est lié au fait que les informations présentées selon les normes IPSAS ne sont pas utilisées par l'administration aux fins de la prise de décisions, ou seulement de façon lacunaire ou inexacte. Il faudra du temps à l'Organisation pour tirer pleinement parti des nombreuses informations fournies par les normes IPSAS, mais elle a commencé à utiliser ces informations dans la prise de décisions. Par exemple, les normes IPSAS ont souligné l'ampleur des charges d'assurance maladie après la cessation de service, et l'Organisation a commencé à financer ces engagements liés aux activités extrabudgétaires dès le 1^{er} janvier 2017.

Nouveaux risques

12. L'institutionnalisation des normes IPSAS sur la base des cinq éléments essentiels à la pérennisation décrits dans le neuvième rapport d'étape est liée à l'existence de ressources suffisantes pour mener des activités de durabilité.

13. L'expérience acquise au cours des trois périodes financières qui ont suivi l'établissement des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS en 2014 et l'examen des fonctions résiduelles de l'équipe IPSAS ont montré que l'adoption des normes IPSAS avait définitivement alourdi la charge de travail du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, qui s'est vu assigner de nouvelles tâches. En outre, compte tenu de la complexité de ces tâches, un degré de compétences techniques plus élevé que d'habitude est nécessaire, ce qui demande d'augmenter les ressources existantes et d'améliorer la capacité de répondre aux demandes croissantes.

14. La complexité des informations financières soumises à vérification dans les états financiers et les notes y relatives a beaucoup augmenté depuis les Normes comptables du système des Nations Unies, ce qui demande des méthodes de travail plus détaillées et une surveillance accrue de manière à ce que les contrôles se poursuivent et soient renforcés et à que les exigences des normes IPSAS et celles des commissaires aux comptes soient satisfaites.

15. Avec l'introduction des normes IPSAS et d'Umoja, les membres du personnel des services financiers, qui étaient des spécialistes locaux des processus, sont devenus des spécialistes mondiaux afin d'aider les bureaux et les missions qui avaient besoin de directives comptables générales ou de conseils sur certaines transactions. Il convient également de noter que l'équipe IPSAS appuie 13 entités publiant les états financiers, pas seulement l'établissement des volumes I et II des états financiers de l'ONU¹.

¹ L'Organisation établit 13 états financiers distincts, qui concernent respectivement : l'Organisation des Nations Unies (Vol. I), les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (Vol. II), le Centre du commerce international, l'Université des Nations Unies, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, la Commission d'indemnisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les tribunaux (le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, le Tribunal pénal international pour le Rwanda et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie) et le compte-séquestre des Nations Unies.

16. Comme le Secrétaire général l'a précisé dans son neuvième rapport d'étape, un certain nombre d'activités essentielles doivent être intégrées dans le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité pour appuyer la pérennisation des normes IPSAS à l'ONU. Il a donc été proposé de maintenir les postes affectés au projet IPSAS pour conserver une structure de base chargée des activités essentielles précédemment exécutées par l'équipe IPSAS qui ne peuvent pas être gérées dans la limite des ressources existantes.

17. Un nouveau risque répertorié tient à la réduction de la capacité et à la perte de compétences techniques spécialisées du fait de la suppression de postes liés aux normes IPSAS. Des capacités adéquates sont nécessaires pour mener les activités de pérennisation des normes IPSAS suivantes :

a) Coordonner l'interprétation et l'application (potentiellement incohérentes) des nouvelles normes IPSAS entre les 13 entités publiant les états financiers, de manière à ce qu'elles soient appliquées de façon cohérente au Secrétariat et à garantir le caractère cohérent et comparable de l'information financière, l'un des principaux avantages des normes IPSAS. En l'absence d'appui centralisé, on pourrait aboutir à une situation dans laquelle, face aux décisions de politique générale complexes relatives aux normes IPSAS la concernant, chaque entité renforcerait ses capacités localement de sorte que les niveaux de compétences ne seraient pas les mêmes d'une entité à l'autre. L'absence de cohérence entre les entités sera difficile à justifier et augmentera le risque de réserves des auditeurs;

b) Faire face comme il convient aux changements nécessaires pour intégrer les normes IPSAS nouvelles ou actualisées dans les Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public et les principes directeurs et supports de formation publiés par l'Administration, et s'adapter face à l'évolution d'Umoja. Le manque de moyens compromettra le respect, par les 13 entités publiant les états financiers, des normes IPSAS, ce qui pourrait entraîner des constatations d'audit défavorables et des réserves de la part des auditeurs;

c) Appliquer la déclaration relative au contrôle interne recommandée par le Comité des commissaires aux comptes grâce à une approche pratique adaptée aux opérations de l'ONU. L'absence de capacités adéquates pour soutenir l'application des normes IPSAS aura des conséquences négatives sur la déclaration relative au contrôle interne;

d) Aider les missions après la mise en place du processus de comptabilisation des actifs dans Umoja, prévue pour le 1^{er} septembre 2017. Il importe de noter que les capacités actuelles sont insuffisantes pour répondre aux observations d'audit du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne sur la gestion des biens et la comptabilité et, simultanément, apporter aux missions l'appui important dont elles auront besoin après cette date.

D. Pérennisation des normes IPSAS

18. Comme indiqué dans les huitième ([A/70/329](#)) et neuvième rapports d'étape, cinq éléments ont été considérés comme essentiels à la pérennisation des normes IPSAS. Ces éléments sont les suivants : la gestion des avantages des normes IPSAS; le renforcement du dispositif de contrôle interne et la publication d'une déclaration relative au contrôle interne; la gestion du cadre réglementaire applicable aux normes IPSAS; la consolidation du rôle fondamental d'Umoja pour la comptabilité et la communication d'information financière conformes aux normes IPSAS; la

formation et le perfectionnement. On trouvera ci-dessous un aperçu des progrès accomplis jusqu'à présent concernant chacun de ces éléments.

1. Gestion des avantages des normes IPSAS

19. C'est la troisième année de suite que l'ONU applique les normes IPSAS et, depuis qu'elle a commencé, elle a reçu chaque année une opinion sans réserve sur les états financiers établis conformément à ces normes. C'est là une réalisation majeure qui montre clairement que l'Organisation s'aligne sur les meilleures pratiques, ce qui renforcera la confiance des États Membres et des donateurs quant au fait qu'elle respecte le principe de responsabilité et a de bonnes pratiques de gestion financière. Les rapports conformes aux normes IPSAS sur la situation financière et les résultats financiers de l'Organisation deviennent une base solide sur laquelle les organes directeurs peuvent s'appuyer pour prendre des décisions.

20. Dans son neuvième rapport d'étape, le Secrétaire général a décrit les avantages tirés de l'application des normes IPSAS, notamment en ce qui concerne la gestion de l'actif et du passif, l'obtention d'informations plus précises sur les coûts, la cohérence des normes et processus connexes des opérations sur le terrain et le renforcement de la responsabilité du personnel chargé des procédures liées aux états financiers. Il a considéré que la procédure de notification des avantages obtenus appliquée au cours de la période précédente avait atteint son objectif, à savoir confirmer l'existence de ces avantages; le Comité directeur pour les normes IPSAS a donc décidé, à l'avenir, d'intégrer la présentation des avantages obtenus dans les rapports sur les états financiers.

21. L'Assemblée générale ayant demandé des informations complémentaires sur les avantages particuliers des normes IPSAS, les principaux domaines recensés à cet égard sont énoncés ci-après.

Amélioration de la gestion des immobilisations corporelles

22. En application des normes IPSAS, les immobilisations corporelles doivent être comptabilisées au bilan. Le Secrétariat inscrit donc les immobilisations corporelles dans ses états financiers, ce qui favorise l'établissement : des actifs appartenant à l'Organisation et de leur durée de vie utile restante (ce qui permet à l'ONU de mieux planifier ses futurs besoins en ressources); des immobilisations corporelles obtenues par des contrats de crédit-bail; des restrictions concernant l'utilisation d'immobilisations corporelles; du coût estimatif de l'entretien des infrastructures au moyen d'une charge d'amortissement annuelle.

23. La valeur des contributions en nature des États Membres qui permettent d'utiliser des locaux gratuitement est disponible et peut être intégrée dans le processus de planification.

Amélioration de la gestion et de l'administration du matériel

24. En application des Normes comptables du système des Nations Unies, l'ONU ne comptabilisait pas les stocks (concernant notamment les rations, l'eau, le carburant, les pièces de rechange et les autres articles consommables et fournitures des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales; et les publications) dans l'état de la situation financière. En application des normes IPSAS, l'ONU a une meilleure idée du volume des stocks et de leur vieillissement, ce qui permettra d'améliorer leur gestion et la gestion logistique (par exemple, de mieux évaluer les articles peu ou pas utilisés et les stocks obsolètes et d'adopter un meilleur plan d'action).

25. En outre, les normes IPSAS prévoyant la comptabilisation des stocks, l'ONU procède chaque année à une vérification physique de tous les stocks dont elle dispose, ce qui lui permet de s'assurer que des contrôles adéquats sont menés et que les valeurs inscrites dans les états financiers sont exactes. Les informations détaillées obtenues grâce à l'amélioration du mécanisme de gestion de l'actif sont disponibles aux fins de la prise de décisions.

Amélioration de la connaissance des immobilisations incorporelles

26. Par le passé, l'ONU ne comptabilisait pas les avoirs incorporels par nature. Cependant, les normes IPSAS exigent que ces avoirs soient comptabilisés, conformément à certains critères. Lors de la mise en œuvre des normes IPSAS, l'ONU a recensé plusieurs biens incorporels qui satisfont aux critères de comptabilisation, y compris les brevets, les droits d'auteur, les licences et divers logiciels élaborés en interne et achetés à l'extérieur. L'ONU est désormais mieux en mesure de suivre et de contrôler de tels éléments d'actif, dénués de forme physique, ce qui l'aide à mieux planifier ses besoins futurs.

27. Dans la note 16 relative aux états financiers de 2016 présentés dans le volume I, les organes directeurs peuvent désormais constater que la valeur comptable nette des actifs incorporels était de 105 millions de dollars, dont 84 millions de dollars étaient liés au système Umoja.

Comptabilisation des produits en temps voulu et meilleure gestion des créances

28. À la suite de l'adoption des normes IPSAS, il est apparu que le solde des créances était important et qu'un changement de stratégie s'imposait pour améliorer le recouvrement des sommes dues de longue date. Grâce à cette information, l'administration a pu modifier et améliorer ses relations avec les partenaires d'exécution et d'autres parties. Un autre avantage concerne la surveillance étroite des dates prévues pour les versements des contributions volontaires et des échéanciers de versements précisés dans les accords de financement.

29. En application des normes IPSAS, les contributions volontaires doivent être comptabilisées immédiatement au titre d'accords pluriannuels sans conditions; l'ONU a donc procédé à un examen complet de ses accords de financement pour répertorier les contributions se rapportant à des exercices ultérieurs qui devaient être comptabilisées à la date d'entrée en vigueur des accords. Depuis la mise en œuvre des normes IPSAS, l'état de la situation financière reflète pleinement les créances au titre des accords pluriannuels, ce qui facilite l'établissement des prévisions des besoins de trésorerie et offre aux directeurs de programme et aux autres parties prenantes une base solide pour améliorer la planification et la prise de décisions concernant les activités de projet. Par exemple, le montant de 466 millions de dollars de contributions volontaires à recevoir en application d'accords pluriannuels a été inscrit dans l'état de la situation financière (pour le Volume I) au 31 décembre 2016, contre 199 millions de dollars au 31 décembre 2015. L'augmentation est due au fait que plusieurs grands accords relatifs aux contributions pluriannuelles conclus en 2016 ont été pris en compte et comptabilisés dès le départ.

Amélioration de la mesure des comptes débiteurs

30. En application des Normes comptables du système des Nations Unies, il n'était pas obligatoire d'évaluer les comptes débiteurs vieillissants pour déterminer les créances douteuses. En application des normes IPSAS en revanche, l'Organisation doit répertorier ces comptes débiteurs, faire une estimation de la somme qui risque de ne pas être perçue et prévoir une indemnité afin de réduire le montant inscrit dans l'état de la situation financière. La nouvelle pratique qui

consiste à examiner plus rigoureusement les comptes débiteurs vieillissants a permis d'améliorer la communication avec les donateurs et de commencer à collecter les sommes dues de façon à permettre une rentrée de fonds pour l'Organisation.

Communication des instruments financiers

31. Avec l'adoption des normes IPSAS, on est passé de la méthode de la comptabilité de caisse (date de règlement) à la comptabilité d'exercice (date de transaction) pour la reconnaissance des éléments d'actif et de passif de l'investissement. Cela permet de disposer plus rapidement d'informations plus exactes sur la situation financière de l'Organisation et les risques opérationnels.

32. En outre, les normes IPSAS prévoient une plus grande communication concernant l'exposition de la monnaie au risque de change, notamment, et l'utilisation d'instruments dérivés de gestion du risque. Cela aide les lecteurs des états financiers à comprendre l'exposition et les risques de diverses monnaies et la façon dont l'Organisation gère le risque de change. Une analyse de sensibilité au taux de change conduite pour l'euro et le franc suisse est présentée dans la note 30 relative aux états financiers de 2016 (Vol. I), qui montre l'effet qu'un renforcement ou un affaiblissement de 10 % dans ces monnaies aurait sur l'excédent (déficit) d'actifs nets.

33. Depuis 2016, les produits nets du fonds de gestion centralisée des liquidités représentent uniquement les produits générés par les activités d'investissement. Avant, les frais bancaires et les écarts de change des fonds de gestion centralisée des liquidités étaient inclus dans les produits des placements. Depuis qu'ils ne le sont plus, conformément aux normes IPSAS, on a une idée plus exacte des produits des placements et des frais de fonctionnement et les comparaisons de résultats entre périodes sont plus faciles à faire.

Amélioration des rapports sur les éléments de passif

34. Avec les Normes comptables du système des Nations Unies, l'Organisation avait déjà introduit des engagements au titre des avantages du personnel dans les états financiers. Depuis la mise en œuvre des normes IPSAS, les éléments de passif à grande échelle sont comptabilisés en tant que charges à payer, ce qui donne à l'Organisation et aux parties prenantes une vision d'ensemble et un meilleur aperçu de toutes ses obligations. Cela signifie que les passifs futurs pour des services actuels sont comptabilisés dans les états financiers. L'assurance maladie après la cessation de service, le congé annuel et les prestations liées au rapatriement représentaient 97 % des engagements au titre des avantages du personnel; l'indemnisation en cas d'accident du travail et les traitements et prestations échus ne représentaient que les 3 % restants. Les normes IPSAS ont amélioré la transparence et permis de mieux prendre conscience de l'ampleur des passifs existants et de disposer d'informations plus complètes en vue de la prise de décisions. Un avantage récent est la décision de l'Organisation de commencer à provisionner les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service liées aux activités extrabudgétaires avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Comparaison, dans les états financiers, des montants inscrits au budget et des dépenses effectives

35. Une comparaison des montants inscrits au budget et des dépenses effectives est insérée dans les états financiers, de manière à se conformer pleinement à la norme IPSAS 24 : Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers. Elle donne des éléments qui permettent d'évaluer les résultats de l'Organisation à haut niveau et met en lumière les grands problèmes d'exécution.

Conclusion concernant la valorisation des avantages

36. Depuis l'établissement des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS, l'Organisation est d'avis qu'appliquer un ensemble de normes comptables conçues par un organisme indépendant sur la base d'une procédure solide exigeant la communication intégrale des transactions et opérations réalisées :

a) Permet de comparer les informations financières entre les organisations et de mieux évaluer la situation financière et les résultats financiers de l'Organisation;

b) Améliore la transparence et la visibilité des aspects financiers des opérations de l'Organisation, ce qui est utile à l'administration et aux États Membres. De gros avantages sont attendus dans le domaine de la comptabilité des biens une fois que Galileo aura été mis hors service.

37. Les normes IPSAS ont également donné lieu à une plus grande discipline dans la production, la gestion et la communication des informations qui doivent être prises en compte non seulement dans les états financiers et les procédures financières, mais aussi dans les nombreuses procédures non traitées dans le système Umoja, comme la collecte des données concernant les procédures judiciaires et le nettoyage des données relatives aux accords de contribution volontaire. Les administrateurs et l'ensemble du personnel disposent de plus en plus d'informations appuyant la prise de décisions à tous les niveaux.

2. Renforcement du dispositif de contrôle interne

38. Au cours de la période considérée, l'Organisation a progressé dans le renforcement des contrôles internes, l'un des cinq éléments essentiels à la pérennisation des normes IPSAS, conformément à l'approche définie dans le neuvième rapport d'étape (voir [A/71/226](#), par. 35), fondée, à l'échelle de l'Organisation, sur un processus d'assurance donnant lieu à la publication d'une déclaration relative au contrôle interne. Selon ce dispositif, tous les chefs de département, de bureau et de mission sont tenus de présenter chaque année une déclaration certifiant que des contrôles internes sont en place et fonctionnent dans leurs domaines de responsabilité respectifs. Pour ce faire, les administrateurs pourront compter sur des listes de vérification leur permettant de réaliser une auto-évaluation, des supports de communication et de formation, ainsi que des séances de formation pratique.

39. Le dispositif de contrôle interne a deux grands objectifs. Premièrement, il donne à l'Organisation l'occasion de conduire une évaluation des contrôles internes en toute connaissance de cause afin de favoriser et d'appuyer de meilleures pratiques de gestion et l'établissement de rapports fiables. Deuxièmement, cette évaluation continue mettra en lumière les lacunes, ce qui obligera l'Organisation à adapter les structures, les responsabilités, les processus et les procédures et à recenser les éventuels besoins de formation.

40. Des travaux préparatoires ont été conduits au cours du premier semestre de 2017 pour appuyer la mise en œuvre future d'une déclaration relative au contrôle interne, mais les activités de pérennisation ont pris six mois de retard par rapport aux plans initiaux. Ce retard s'explique par les multiples initiatives de changement, qui n'ont pas pu être menées de front car elles demandaient l'intervention des mêmes intervenants et parties prenantes.

41. Le dispositif intégré de contrôle interne du Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway continuera de servir de référence conceptuelle pour les contrôles internes de l'Organisation. Il y a lieu de rappeler que

toutes les activités de contrôle interne menées dans une organisation donnée sont dictées par les objectifs que cette organisation fixe elle-même à cet égard. Pour l'ONU, le contrôleur a défini ces objectifs à l'article 5.8 d) du Règlement financier, où il est demandé au Secrétaire général d'instituer un système de contrôle interne permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et qu'il est fait bon usage des ressources et avoirs de l'Organisation, suivant la réglementation applicable, de sorte que les buts et objectifs de l'Organisation puissent être atteints.

42. Les principes et les exigences du Comité des organisations coparrainantes ont été adaptés à la structure de l'ONU de façon à évaluer de manière structurée et harmonisée les contrôles internes à l'échelle de l'Organisation par rapport aux objectifs de contrôle interne. Cet exercice a été réalisé au vu des conclusions d'audit les plus récentes du Bureau des services de contrôle interne et du Comité des commissaires aux comptes. Les contrôles seront aussi opérationnels que possible et adaptés à l'objectif visé en 2017, de façon à ce que les départements, bureaux et missions puissent facilement évaluer la mise en place et le fonctionnement des contrôles internes à l'avenir. L'auto-évaluation servira de fondement aux déclarations d'assurance de tous les bureaux de l'Organisation.

43. L'intérêt de mettre au point une méthode d'évaluation des contrôles internes pratique et intuitive ne saurait être surestimé, car cela facilitera le changement, renforcera l'acceptation et permettra en fin de compte d'améliorer les contrôles. D'autres consultations seront menées avec les bureaux hors Siège, les commissions régionales et les entités du Secrétariat financées au moyen de ressources extrabudgétaires.

44. À cette fin, il est prévu d'adopter un instrument souple et facile à manier qui permettra d'évaluer les contrôles internes dans l'ensemble de l'Organisation et au niveau des entités et de procéder aux analyses et à l'établissement de rapports y afférents. Des efforts seront faits pour utiliser et exploiter les applications, les systèmes et les fonctionnalités existants afin d'éviter les doubles emplois et la fragmentation des systèmes et des applications et de maintenir les coûts au minimum.

45. L'exercice d'évaluation susmentionné a également montré plus clairement que des efforts de communication et de formation seront essentiels pour appuyer la mise en œuvre de ce nouveau processus et devront être menés à différents niveaux de l'administration. Outre l'engagement des hauts responsables, une formation pratique et des documents d'information et de référence seront nécessaires pour informer l'ensemble du personnel des principes et des méthodes et leur communiquer les principaux messages et les problèmes clefs.

46. Un petit groupe consultatif indépendant sur les contrôles internes, composé d'experts universitaires et de praticiens, a été chargé de donner des conseils sur les aspects techniques de l'application du cadre conceptuel à l'Organisation.

47. L'expérience acquise à ce jour a clairement montré que de nombreux défis restaient à relever concernant ce projet. Par exemple, compte tenu des nombreuses exigences opérationnelles qui figurent dans les mandats des entités, il est essentiel que les contrôles internes soient non seulement rentables et efficaces, mais aussi bien définis. En outre, l'aspect de gestion du changement lié au fait d'introduire un nouveau processus fondé sur les meilleures pratiques internationales se révèle plus problématique que prévu initialement, car on introduit de nouveaux concepts, de la terminologie et des processus; il faudra donc redoubler d'efforts en matière de communication et de formation pour faire de cette initiative un succès.

48. En outre, les hauts responsables mais aussi les changements structurels qui ont des effets sur l'environnement de contrôle, tels que les nouvelles fonctionnalités introduites dans Umoja, la mise en place d'un dispositif de prestation de services centralisée et les initiatives de réforme de la gestion en cours, auront sur les contrôles internes une incidence plus grande que prévu initialement, car ils pourraient modifier encore les rôles, les responsabilités et les structures organisationnelles.

49. De nombreuses informations ont été recueillies sur l'endroit où il convient d'héberger, dans les entités, la fonction d'assurance et sur la manière de l'héberger au mieux, ce qui demande un suivi et une visibilité particuliers dans de nombreux domaines fonctionnels. À cet égard, l'importance d'une structure centrale, dans le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, procédant à une évaluation efficace de la gestion des contrôles internes ne saurait être surestimée. Seules une surveillance permanente, des vérifications ponctuelles et une vue d'ensemble des éventuels problèmes permettront d'effectuer des contrôles d'atténuation des risques adéquats et de parvenir à une culture de gestion attachée à ce domaine d'activité, l'objectif étant que l'Organisation utilise les ressources qui lui sont confiées et en rende compte, conformément à son mandat.

50. Pour faire avancer les choses, une série d'ateliers seront organisés en 2017 avec les opérations de maintien de la paix et les autres entités comptables pour continuer de former les participants aux concepts et aux approches, déterminer le bon dosage de contrôle des coûts et affiner les contrôles internes et les éventuelles assurances requises. Plusieurs initiatives seront également menées pour faire participer les hauts responsables; l'accent sera mis sur les tâches liées à l'environnement de contrôle.

51. Compte tenu de ce qui précède, notamment de la disponibilité des ressources nécessaires, le calendrier de mise en œuvre d'une déclaration relative au contrôle interne a été reporté à l'exercice 2017/18 pour les opérations de maintien de la paix et à l'année 2018 pour les autres entités.

3. Gestion du cadre réglementaire applicable aux normes IPSAS

52. Afin de maintenir le cadre réglementaire à jour, il est nécessaire de disposer d'un mécanisme spécifique permettant de valider les nouveaux principes directeurs et de les transposer en textes réglementaires. La gestion du cadre réglementaire comprend les activités consistant à :

- a) Suivre l'élaboration des normes IPSAS et participer à celle-ci;
- b) Tenir à jour les Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS et les documents d'orientation connexes;
- c) Offrir un appui aux 13 organismes des Nations Unies qui établissent des états financiers conformes aux normes IPSAS;
- d) Dispenser une formation théorique au personnel comptable;
- e) Collaborer avec les bureaux concernés en vue d'évaluer l'incidence de l'application des normes IPSAS sur les opérations. Par exemple, l'équipe IPSAS collabore actuellement avec le Bureau des services centraux d'appui pour recueillir des données sur les biens patrimoniaux.

53. Le Conseil des normes IPSAS continue de mettre au point de nouvelles normes et de modifier et mettre à jour les normes existantes. Il travaille actuellement sur 12 projets, dont 6 auront une incidence sur l'ONU. Il devrait également lancer, en décembre 2017, un projet sur les biens d'infrastructure, qui

aura lui aussi une incidence sur l'Organisation. Une fois ces projets menés à bien, l'ONU sera tenue d'adopter les normes dans les délais prescrits. Les grands domaines dans lesquels des normes sont en cours d'élaboration sont les suivants :

a) Biens patrimoniaux : le Conseil élabore actuellement une norme qui aura des répercussions importantes sur la présentation de l'information financière étant donné le volume considérable de biens de ce type que détient l'Organisation. Actuellement, ces biens n'ont pas à être comptabilisés dans les états financiers et la présentation d'informations à leur sujet est facultative; la nouvelle norme rendrait obligatoire la comptabilisation de ces biens. Dans de nombreux cas, il n'existe pas de biens comparables pouvant être utilisés pour le calcul, d'où la nécessité de recruter des experts en évaluation. Il est donc essentiel que l'Organisation participe à l'élaboration de cette norme;

b) Contrats de location : dès l'achèvement de ce projet, la norme IPSAS 13 (Contrats de location) sera remplacée par une nouvelle norme. Les contrats de location simples sont actuellement comptabilisés en charges, mais la nouvelle norme exigera que tous les contrats de plus d'un an soient comptabilisés comme des contrats de location-financement, pour lesquels les actifs et les passifs seront inscrits dans le corps des états financiers. Un exposé-sondage (première version de la nouvelle norme) devrait être publié en septembre 2017;

c) Produits et charges afférentes à des opérations sans contrepartie : ces deux projets auront une incidence sur les produits issus des contributions volontaires et les comptes débiteurs correspondants et permettra de déterminer dans quelles conditions des engagements et passifs sont produits pour les donateurs et comment les passifs doivent être mesurés, ce qui devrait du même coup avoir un impact sur les subventions et autres transferts;

d) Instruments financiers : ce projet vise à mettre à jour la norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation) et à modifier les normes IPSAS 28 (Instruments financiers : présentation) et 30 (Instruments financiers : informations à fournir). Il aura un impact sur la comptabilité de l'ONU et la comptabilisation des ressources des fonds de gestion centralisée des liquidités et des autres avoirs financiers. Un exposé-sondage devrait être publié après la réunion que le Conseil tiendra en juin 2017, et les normes IPSAS révisées devraient paraître d'ici à mars 2018;

e) Mesure du secteur public : ce projet vise à publier des normes IPSAS modifiées assorties de prescriptions révisées concernant les mesures effectuées au moment de la comptabilisation initiale et à un stade ultérieur et la publication des résultats obtenus, à fournir des orientations plus détaillées sur l'application du coût de remplacement et à traiter la question des coûts de transaction. Il aura un impact sur la mesure des actifs et passifs de l'ONU;

f) Biens d'infrastructure : le Conseil s'apprête à entamer des discussions sur ce projet, qui devrait avoir une incidence sur l'Organisation.

54. Le fait que le Conseil des normes IPSAS ne cesse de publier de nouvelles normes ou des normes révisées continue de compliquer le respect des normes par l'ONU. Il est donc nécessaire de dégager des ressources spécifiques qui permettront de suivre en permanence la mise au point de normes et leur intégration aux Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS, aux documents d'orientation connexes et aux autres documents de politique générale en vue d'assurer la conformité aux normes IPSAS, et de participer à ces activités.

4. Consolidation du rôle fondamental d'Umoja pour la comptabilité et la communication d'information financière conformes aux normes IPSAS

55. Umoja étant toujours la pierre angulaire de la viabilité à long terme des normes IPSAS, il est indispensable de mettre à jour en permanence le manuel de comptabilité IPSAS/Umoja, d'automatiser plus avant l'établissement des états financiers, de mettre en service le module Umoja consacré à la comptabilisation des actifs dans les missions et de contribuer de manière substantielle aux activités visant à continuer d'améliorer Umoja.

Manuel de comptabilité IPSAS/Umoja

56. Le manuel de comptabilité IPSAS/Umoja rassemble en un seul document les politiques relatives aux normes IPSAS et la description des processus et activités liés à Umoja, mettant ainsi à la disposition des praticiens et des hauts fonctionnaires un référentiel à l'échelle de l'Organisation propre à les aider dans tous les aspects de leurs travaux touchant à la comptabilité financière. Tout utilisateur ou membre du personnel de l'ONU peut ainsi sélectionner un chapitre particulier, choisir tel ou tel thème, prendre connaissance de la politique appliquée par l'Organisation dans ce domaine en ce qui concerne les normes IPSAS et suivre la procédure étape par étape de façon à effectuer des opérations conformes aux normes IPSAS dans Umoja.

57. Le manuel a été publié sur un site Web convivial spécialisé qui permet d'accéder facilement aux informations recherchées. Ce site comporte également d'importants documents sur les normes IPSAS, notamment les Principes directeurs, les documents d'orientation connexes, le plan de valorisation des avantages de ces normes et la brochure correspondante, ainsi qu'un lien vers les guides consacrés aux normes.

58. L'équipe IPSAS devra s'employer à tenir le manuel à jour régulièrement à mesure de l'évolution des normes IPSAS et d'Umoja.

Automatisation de l'établissement des états financiers (module Business Planning and Consolidation)

59. Le sous-projet visant à mettre en place le module Business Planning and Consolidation, dont l'objectif est d'automatiser l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS pour les entités relevant du Secrétariat qui utilisent Umoja, a été lancé après la publication du neuvième rapport d'étape. Les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui font l'objet du Volume II, étaient, au 30 juin 2016, les premiers à être produits dans le cadre de ce sous-projet, et ils ont été achevés avant la date limite, fixée au 30 septembre 2016.

60. Les états financiers conformes aux normes IPSAS de l'Organisation des Nations Unies, qui fait l'objet du Volume I, et des entités comptables autres que les opérations de maintien de la paix (Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Centre du commerce international, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Tribunal pénal international pour Rwanda et Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux) pour l'année terminée le 31 décembre 2016 ont été établis à l'aide du module Business Planning and Consolidation et achevés avant la date limite, fixée au 31 mars 2017. Plus tard en 2017, pour la deuxième année consécutive, des états financiers seront établis à l'aide de ce module pour les opérations de maintien de la paix (Vol. II).

61. Le module Business Planning and Consolidation a eu pour effet de simplifier la procédure d'établissement d'états financiers consolidés, en réduisant le temps nécessaire à cette opération. Les données et les ajustements téléchargés sont intégralement consignés et enregistrés avec une piste d'audit particulière, de sorte que les données d'Umoja sont disponibles en un seul et même endroit. L'automatisation du processus de consolidation a permis de réaffecter des ressources de façon à mettre davantage l'accent sur le travail d'analyse. L'utilisation du module Business Planning and Consolidation a également eu pour effet de réduire le nombre d'erreurs manuelles.

62. La prochaine phase de l'automatisation de l'établissement des états financiers sera axée sur la publication et la gestion des notes relatives aux états financiers, et devrait permettre de publier des notes harmonisées pour l'ensemble des entités comptables du Secrétariat qui utilisent Umoja.

Comptabilisation des biens des missions au moyen d'Umoja

63. La gestion du matériel et des stocks des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales est actuellement effectuée à l'aide du système Galileo, qui sert à suivre dans le détail l'évolution d'éléments comme le coût, l'amortissement et la durée de vie utile.

64. En septembre 2017, la gestion des immobilisations corporelles et des stocks des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales sera transférée à Umoja. Grâce à cette opération, il ne sera plus nécessaire d'utiliser Galileo pour produire des rapports sur les soldes concernant le matériel et les stocks puis de saisir manuellement les données correspondantes dans Umoja aux fins de l'établissement des états financiers. La migration de ces données assurera que les soldes relatifs aux immobilisations et aux stocks soient visibles et actualisés dans l'état de la situation financière, pour un suivi plus efficace. Des données détaillées, rassemblées en un seul et même endroit, seront ainsi facilement accessibles aux fins de la gestion financière, budgétaire et opérationnelle.

Amélioration constante d'Umoja

65. Il est nécessaire de tenir à jour les données comptables de base figurant dans Umoja et de prendre en charge les modifications liées aux nouvelles données de base. À cette fin, il faut notamment examiner et approuver ou rejeter les demandes de création de comptes dans le grand livre, à savoir les modifications apportées aux tableaux des comptes, et assurer la coordination à la fois avec les divisions du budget du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité en ce qui concerne les comptes du grand livre qui ont une incidence sur l'établissement du budget, et avec l'équipe Umoja pour la configuration des comptes du grand livre dont la création a été approuvée.

66. Les utilisateurs d'Umoja présentent régulièrement des demandes en vue de modifications susceptibles d'améliorer l'efficacité des transactions ou d'obtenir des informations de gestion de meilleure qualité. Il sera nécessaire de multiplier les essais pour veiller à ce que les modifications proposées n'entravent pas l'application des normes IPSAS. Pour ce faire, il faudra assurer la coordination au sein de l'équipe Umoja et, parfois, entre les différents domaines fonctionnels, notamment les services chargés des achats, de la logistique, de la prestation de services, des voyages, des ressources humaines et de la trésorerie.

67. Vu la nécessité de continuer d'améliorer le système Umoja pour pérenniser l'application des normes IPSAS, l'équipe IPSAS continuera de collaborer

étroitement avec l'équipe Umoja sur les nouvelles améliorations à apporter au système.

5. Formation et perfectionnement

68. La formation et le perfectionnement faisant partie intégrante des efforts de pérennisation des normes IPSAS, l'Organisation propose une formation spécialisée sur les normes IPSAS, disponible sur la plateforme de formation Inspira, et une formation sur la valorisation des avantages des normes IPSAS. En outre, le manuel de comptabilité IPSAS/Umoja en ligne aide l'ensemble du personnel à s'acquitter de ses fonctions d'une manière conforme aux normes IPSAS et à rester au fait de l'évolution constante des normes IPSAS. Au cours de la période considérée, l'Organisation a intensifié la diffusion de plans en vue de la mise en place d'une déclaration relative au contrôle interne et d'un processus d'assurance associé.

69. Le programme pilote visant à améliorer les compétences professionnelles des fonctionnaires des finances n'a guère avancé : faute de ressources financières, seuls deux candidats ont suivi la formation diplômante offerte par le Chartered Institute of Public Finance and Accountancy. Compte tenu des retours positifs de ces fonctionnaires, l'Organisation s'emploie à élargir le projet pilote avant de se lancer dans un programme en bonne et due forme, conformément à sa politique de formation et de perfectionnement. Elle tiendra compte des ressources humaines et financières disponibles lorsqu'elle examinera les possibilités de collaboration avec les autres organismes des Nations Unies qui ont des programmes analogues.

70. Umoja étant devenu l'unique registre comptable au cours de la période considérée, sauf pour les transactions liées au matériel, qui sont encore enregistrées dans Galileo, l'Organisation s'est attachée à offrir à ses fonctionnaires une formation sur tous les grands processus traités dans le nouveau système. L'objectif était de faire connaître à ceux-ci les processus de bout en bout et les points d'intégration et de leur permettre d'effectuer des transactions élémentaires et complexes, notamment à produire des rapports, de diagnostiquer et résoudre les erreurs fréquemment commises par les utilisateurs et d'envoyer des demandes de services iNeed. Plusieurs formations aux différents modules d'Umoja, (comptabilité financière, gestion des fonds et gestion des subventions, par exemple) ont été proposées au personnel, lequel a en outre pu tester les modifications apportées au système, l'objectif étant que les fonctionnaires à divers niveaux acquièrent une bonne maîtrise du système.

71. L'atelier annuel organisé à l'intention des chefs des sections du budget et des finances des missions de maintien de la paix, tenu à Brindisi (Italie), et l'atelier destiné aux chefs des services financiers des entités autres que les opérations de maintien de la paix, tenu à Nairobi, ont permis d'offrir une formation approfondie à la procédure d'établissement des états financiers et aux activités nécessaires à la clôture des comptes et de mettre davantage l'accent sur les questions de contrôle interne et la diffusion de plans en vue de la mise en place d'une déclaration relative au contrôle interne. Ces ateliers ont non seulement permis de former à certains aspects des activités de contrôle interne, mais aussi aidé l'Organisation à approfondir sa compréhension générale des contrôles internes grâce à un vaste effort de gestion du changement et de formation. Dans le cadre de ces ateliers, on s'est servi d'études de cas basées sur des situations propres à l'ONU pour mettre en évidence les principaux risques et les contrôles nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Organisation en matière de communication de l'information financière. Chaque atelier comptait environ 30 participants, issus d'opérations de maintien de la paix et d'autres entités. Les résultats de ces ateliers serviront à créer une base de connaissances sur les principaux risques auxquels l'Organisation doit

faire face en ce qui concerne le contrôle interne et les grandes mesures nécessaires à la gestion de ces risques.

72. Il est prévu d'organiser diverses activités visant à dispenser aux chefs de département, de bureau et de mission, d'une part, et à l'ensemble du personnel, d'autre part, une formation sur les attributions et obligations de chacun en matière de contrôle interne.

E. Budget et dépenses du projet au 30 juin 2017

73. Dans sa résolution [60/283](#), l'Assemblée générale a approuvé les ressources nécessaires à la mise en œuvre des normes IPSAS.

74. Le tableau ci-après présente, au 30 juin 2017, les dépenses totales prévues pour la période 2006-2017, ventilées par source de financement. Le budget estimatif du projet d'application des normes IPSAS est de 27 millions de dollars, avant la planification détaillée des activités de pérennisation, dont 12,8 millions au titre du compte d'appui, 10 millions au titre du budget ordinaire et 4,2 millions au titre des ressources extrabudgétaires (voir [A/67/564](#), par. 17). Au 30 juin 2017, les dépenses engagées s'établissaient à 26,2 millions de dollars, exclusion faite des dépenses d'un montant cumulé de 4,2 millions engagées au titre des ressources extrabudgétaires. Le montant estimatif des dépenses au 31 décembre 2017 s'élève à 26,8 millions de dollars.

Budget et dépenses du projet d'adoption des normes IPSAS à l'ONU

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Dépenses ^a 2006-2015	Dépenses ^b 1 ^{er} janvier 2016- 30 juin 2017	Dépenses effectives totales ^b 1 ^{er} janvier 2006- 30 juin 2017	Crédits approuvés 2017	Dépenses prévues ^d 1 ^{er} juillet- 31 décembre 2017	Montant estimatif total des dépenses ^c 2006-2017
Budget ordinaire						
Postes	5 239,1	595,1	5 834,2	455,0	277,3	6 111,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	944,2	—	944,2	2,4	2,4	946,6
Consultants	272,9	4,0	276,9	—	—	276,9
Voyages	313,8	50,6	364,4	42,0	38,2	402,6
Services contractuels	74,0	14,9	88,9	1,5	1,5	90,4
Divers	181,9	10,4	192,3	7,2	4,5	196,8
Chapitre 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité)	7 025,9	675,0	7 700,9	508,1	323,9	8 024,8
Chapitre 31 (Activités administratives financées en commun)	1 948,0	18,6	1 966,6	289,2	289,2	2 255,8
Total partiel	8 973,9	693,6	9 667,5	797,3	613,1	10 280,6
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix						
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 660,6	978,2	5 638,7	—	—	5 638,7
Consultants	7 906,1	1 576,3	9 482,4	—	—	9 482,4
Voyages	1 125,8	193,8	1 319,7	—	—	1 319,7
Divers	38,6	54,3	92,9	—	—	92,9
Total partiel	13 731,1	2 802,6	16 533,7	—	—	16 533,7

<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépenses^a 2006-2015</i>	<i>Dépenses^b 1^{er} janvier 2016- 30 juin 2017</i>	<i>Dépenses effectives totales^b 1^{er} janvier 2006- 30 juin 2017</i>	<i>Crédits approuvés 2017</i>	<i>Dépenses prévues^d 1^{er} juillet- 31 décembre 2017</i>	<i>Montant estimatif total des dépenses^c 2006-2017</i>
Total	22,705,0	3 496,2	26 201,2	797,3	613,1	26 814,3

^a Dépenses établies selon les conventions applicables au budget.

^b Montant arrêté le 30 juin 2017 des dépenses effectives au 20 juillet 2017.

^c Ne comprend pas les dépenses d'un montant de 4,2 millions de dollars engagées par les commissions régionales et bureaux hors Siège au titre des fonds extrabudgétaires.

^d Crédits ouverts pour 2017, moins les dépenses au 30 juin 2017.

III. Les normes IPSAS et le système des Nations Unies

75. Les 24 organismes des Nations Unies qui ont mis en œuvre avec succès les normes IPSAS continuent de recevoir des opinions sans réserve lors des audits. Ces résultats témoignent de la capacité du système de continuer à se conformer aux normes IPSAS, en s'adaptant à leur évolution régulière, de façon à améliorer la qualité de l'information financière et à renforcer ainsi la transparence et le respect du principe de responsabilité.

76. Le Groupe de travail des normes comptables s'attache actuellement à pérenniser l'application des normes IPSAS et à faire en sorte que les avantages qui en découlent, notamment l'harmonisation des politiques et pratiques d'information financière à l'échelle du système des Nations Unies, soient exploités au mieux. Certaines de ces activités menées dans le prolongement de l'adoption des normes ne vont pas sans difficulté.

77. La pérennisation de l'application des normes IPSAS est facilitée notamment par les contacts permanents que le Groupe de travail entretient avec le Conseil des normes IPSAS, qui continue d'actualiser les normes et de publier des directives pour répondre aux besoins des utilisateurs et à l'évolution de la situation, en sollicitant les observations des utilisateurs avant d'achever l'élaboration de telle ou telle norme. L'équipe chargée du projet IPSAS à l'échelle du système a notamment pour fonction de suivre les travaux du Conseil, de tenir les membres du Groupe de travail au fait des nouvelles décisions et des projets à venir et de transmettre au Conseil des informations en retour au nom du système des Nations Unies. Nombre des projets que mène actuellement le Conseil, notamment ceux qui concernent les contrats de location, les biens patrimoniaux, les instruments financiers, les produits d'opérations avec ou sans contrepartie directe et les charges liées à des opérations sans contrepartie directe, pourraient avoir un effet sensible sur la communication de l'information financière au sein du système des Nations Unies. L'interprétation et l'application des normes IPSAS en ce qui concerne les opérations sans contrepartie directe a été particulièrement difficile pour les organismes des Nations Unies, qui collaborent avec le Conseil dans ce domaine pour veiller à ce que ce dernier tienne compte des spécificités des organisations internationales à but non lucratif, lesquelles se distinguent des gouvernements.

78. Pour remédier à la diversité de l'information financière dans le système des Nations Unies, le Groupe de travail a créé des groupes de discussion thématiques dirigés par des entités du système avec l'appui de l'équipe chargée du projet IPSAS à l'échelle du système. En 2016, les groupes thématiques ont, après analyse, soumis à l'examen et à l'approbation du Groupe de travail des conclusions sur : a) l'étude des principaux arrangements communs du système des Nations Unies conformément aux normes IPSAS 34 à 38, relatives à la comptabilisation des participations dans d'autres entités; b) la révision de la durée d'utilité et du modèle de dépréciation des

immobilisations corporelles; c) l'harmonisation des méthodes comptables et des méthodes d'évaluation relatives à l'assurance maladie après la cessation de service; d) l'adoption d'une terminologie commune pour les états financiers publiés par les organismes des Nations Unies. Certains de ces groupes thématiques poursuivent leurs activités en 2017. Ces travaux contribuent largement à harmoniser les pratiques comptables et à améliorer la comparabilité des états financiers.

79. En novembre 2016, le Réseau Finances et budget a approuvé le mandat révisé du Groupe de travail, qui avait été adapté de façon à tenir compte de l'accent mis sur la phase postérieure à la mise en œuvre. Les changements apportés visaient notamment à élargir ce mandat suffisamment pour couvrir les activités futures du Groupe de travail, à modifier la procédure d'élection du Président et du Vice-Président et à supprimer l'obligation faite au Groupe de tenir deux réunions par an.

80. Le projet de budget du projet IPSAS à l'échelle du système pour 2018-2019 a été approuvé par le Réseau Finances et budget en mars 2017; il prévoyait un poste P-5. L'équipe de projet a notamment pour attributions : a) de fournir un appui au Groupe de travail en facilitant ses réunions et la communication avec les comités de haut niveau et les auditeurs externes; b) de suivre les activités du Conseil des normes IPSAS, notamment en assistant à ses réunions trimestrielles chaque fois que possible; c) de contribuer à l'analyse et à la gestion de la diversité de l'information financière conforme aux normes IPSAS; d) de fournir des conseils et un appui dans des domaines présentant un intérêt particulier recensés par le Groupe de travail.

IV. Perspectives

81. À la fin de 2016, l'ONU avait élaboré et présenté des états financiers conformes aux normes IPSAS pour l'ensemble des 13 entités comptables pendant trois années successives, jusqu'à l'exercice clos le 30 juin 2016 pour ses opérations de maintien de la paix et jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2016 pour ses autres entités. Tous les états financiers ont reçu une opinion sans réserve. Les derniers états financiers soumis pour ses opérations de maintien de la paix, qui concernent l'exercice clos le 30 juin 2017, font actuellement l'objet d'un audit.

82. Cette prouesse témoigne de la forte détermination de l'ONU à appliquer les normes IPSAS, des efforts qu'elle déploie à cet effet et de son aptitude à s'aligner sur les meilleures pratiques internationales. L'Organisation a fait des progrès considérables s'agissant d'actualiser ses pratiques, de mettre davantage d'informations à la disposition de sa direction et de ses États Membres et de suivre ses résultats sur la base des nouvelles données générées grâce à l'application des normes IPSAS et à Umoja. Cette réforme s'inscrivant dans la durée, on peut s'attendre à ce que la valorisation des avantages se poursuivra et donnera des résultats conséquents. La pleine valorisation des avantages prendra du temps, et il faudra dégager des ressources spécifiques pour assurer la viabilité à long terme de la conformité aux normes IPSAS.

83. Cette évolution positive est freinée par un risque recensé récemment, mentionné dans la section II.C ci-dessus, à savoir la perte de compétences techniques spécialisées et la suppression de postes en lien avec les normes IPSAS. Il est évident que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité ne sera pas en mesure d'absorber toutes les activités que le Secrétaire général a qualifiées d'essentielles à la viabilité à long terme de l'application des normes IPSAS dans son neuvième rapport d'étape, compte tenu : a) du niveau élevé d'activité du Conseil des normes IPSAS et des modifications qui continuent d'être apportées aux normes IPSAS, dont l'incidence sur les opérations menées par l'Organisation à l'échelle mondiale doit être analysée par les fonctionnaires des

finances; b) des activités nécessaires à la mise en place et au maintien d'un processus d'assurance permettant de renforcer les contrôles internes; c) du déploiement imminent d'Umoja-Extension 2, qui apportera davantage de complexité et renforcera sensiblement le besoin d'appui, principalement dans le domaine de la comptabilité des biens des missions. Cette lacune compromet la viabilité à long terme de l'application des normes IPSAS à l'ONU. Ce danger, qui pourrait bel et bien se matérialiser si les capacités ne sont pas suffisantes, accroîtra la probabilité qu'il ne soit pas possible d'exécuter les activités nécessaires au respect des normes IPSAS ou d'en assurer le suivi et pourrait donner lieu à des opinions assorties de réserves et à toute une série de conséquences négatives connexes.

84. Au paragraphe 79 du neuvième rapport, il a été indiqué qu'il était nécessaire, pour pérenniser la conformité aux normes IPSAS, de créer une structure d'appui qui mènerait des activités dans les quatre domaines suivants : convention comptable, coordination avec Umoja, comptabilisation des biens et assurance et suivi.

85. Outre les postes de la Division de la comptabilité qui ont déjà été transformés en vue de satisfaire à certaines des nouvelles exigences, six postes [1 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)] seront nécessaires pour gérer les activités essentielles énumérées au paragraphe 17 ci-dessus. Trois de ces postes [1 P-5, 1 P-4 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)] avaient déjà été approuvés dans le tableau d'effectifs du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, et il est proposé de les transférer de la rubrique Direction exécutive et administration à la composante 3 (Comptabilité, contributions et information financière), dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, de façon à regrouper toutes les fonctions liées à la pérennisation de l'application des normes IPSAS. Les trois autres postes ont été demandés au titre du compte d'appui pour l'exercice 2017/18, et seul un d'entre eux a été approuvé.

86. La mise en œuvre des normes IPSAS et la mise en service d'Umoja sont deux des plus grands projets de transformation menés à bien par le Secrétariat. Ces deux projets ont un certain nombre de liens d'interdépendance. Ils offrent à l'Organisation une vue globale des données conformes aux normes IPSAS, notamment les données relatives au personnel, les dettes, les paiements, la mobilisation et l'utilisation des ressources, l'exécution du budget et les ressources disponibles dans l'ensemble des entités et sources de financement, les engagements, les biens reçus, les accords relatifs aux contributions et les données relatives aux voyages, ce qui donnera lieu à des décisions mieux informées. Le respect des normes IPSAS et la valorisation des avantages correspondants sont tributaires des processus d'Umoja, tandis que la conception des processus d'Umoja et la valorisation des avantages du système reposent sur la mise en place de conventions comptables claires, simples et cohérentes pour toutes les entités du Secrétariat. Il serait prématuré de supprimer les ressources consacrées à la pérennisation des normes IPSAS en cette période charnière; cela entraînerait immédiatement l'érosion des avantages laborieusement accumulés depuis le début du projet et pourrait donner lieu à des opinions assorties de réserves. En outre, cette suppression compromettrait la coordination avec l'équipe Umoja, qui est essentielle à l'élaboration de procédures conformes aux normes IPSAS pour un grand nombre de processus d'Umoja-Extension 2 qui continueront d'être conçus, exécutés et mis en service en 2018 et 2019. En outre, la perte de personnel que cette suppression entraînerait causerait la disparition immédiate des compétences techniques spécialisées progressivement acquises depuis le début du projet IPSAS, lesquelles ne seront pas faciles à remplacer car elles ne sont pas aisément disponibles ni en interne ni en externe.

87. Les coûts de la mise en œuvre des normes IPSAS et de la pérennisation de leur application ont été répartis entre le budget ordinaire et les budgets des opérations de maintien de la paix, lesquelles sont les principales bénéficiaires de ces normes. Le système normalisé de classement des immobilisations corporelles et des stocks et l'intégration des achats avec les stocks et les biens garantissent une utilisation responsable de ces actifs, ce qui profite non seulement aux opérations de maintien de la paix mais aussi aux missions politiques spéciales, aux commissions régionales, au Siège et aux bureaux hors Siège. Le Comité des commissaires aux comptes ayant mis en évidence d'importantes lacunes dans la gestion et la comptabilisation des biens dans ses récents rapports, les avantages découlant d'une comptabilisation améliorée, cohérente et responsable compensent largement les montants investis dans les postes demandés au titre du compte d'appui et du budget-programme. Faute de ressources propres à pérenniser l'application des normes IPSAS, le projet de déclaration relative au contrôle interne mentionné dans la section II.D.2 ci-dessus sera gravement compromis : il verra probablement son exécution reportée ou son ampleur réduite; en outre, l'Administration devra déléguer aux missions de maintien de la paix des fonctions d'appui qui sont actuellement centralisées et, en parallèle, mettre en place dans ces missions des capacités permettant de s'acquitter de telles tâches, ce qui contraindra celles-ci à assumer des responsabilités supplémentaires et à rendre davantage de comptes.

88. Toute nouvelle réduction du nombre de postes IPSAS fera peser une lourde charge sur l'Organisation, et les conséquences susmentionnées doivent être examinées dans leur intégralité. On ne saurait trop insister sur le fait que l'incapacité d'exécuter les activités nécessaires à l'application des normes IPSAS et d'en assurer le suivi qui découlerait de la non-approbation des ressources demandées risque bel et bien de donner lieu à des opinions assorties de réserves.

V. Décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

89. L'Assemblée générale est invitée à prendre acte du présent rapport final sur l'adoption des normes IPSAS, notamment du plan visant à appuyer la poursuite de l'application de ces normes, ainsi que des difficultés connexes.
